

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°54/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 24 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérüy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, MM. Franck **LAURENT**, Esmail **BOUBAKEUR**, Mme Chorig **MIRZAYAN**, MM. Esteban **SERRANO**, Fabio **ZUCCARI**, Ahmet **OZGUN**

Procurations : Mme Lydia **CHAREF**, (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**)
Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Marie-Jeanne **CLAPIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

Absente : Mme Mélanie **TOBBA**.

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : TERRITOIRE ENERGIE ISERE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ 2028-2030.

Exposé du Maire.

Par délibération n° 69/2020 du 3 décembre 2020, la Commune a adhéré au groupement de commande pour la fourniture de Gaz mis en place par Territoire Energie Isère (TE.38).

L'accord-cadre actuellement en vigueur arrivant à échéance, TE38 nous propose d'adhérer à un nouveau groupement de commande qui s'appliquera sur la période 2028 à 2030.

Pour ce faire, TE38 lancera un appel d'offres afin de retenir un prestataire.

Dans l'immédiat, il convient que nous confirmions notre accord pour adhérer au futur contrat d'achat groupé par TE38 pour la fourniture de gaz.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes ;

- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés proposée par TE38 ;

- Considérant que TE38 propose à la Commune de Pont de Chéruy d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel et de services associés, afin de mutualiser les besoins, d'optimiser les procédures d'achat et d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses ;

- Considérant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes conclue pour une durée indéterminée ;

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

1 – Autorise l'adhésion de la Commune de Pont de Chéruy au groupement de commandes coordonné par TE38 pour la fourniture de gaz naturel et services associés.

2 – Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

3 – Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement, telle que jointe à la présente délibération.

4 – Autorise le représentant du coordonnateur à signer, notifier et exécuter les accords-cadres, marchés subséquents et actes d'exécution correspondants pour le compte de la Commune, dans le cadre du groupement de commandes et conformément aux dispositions de la convention constitutive et ce, sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

5 – D'autoriser les agents habilités par TE38 et le titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mandatés par TE38 à recueillir les données relatives aux consommations énergétiques de la Commune auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur, nécessaires à la bonne exécution du groupement d'achat.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 28 septembre 2026

Le Maire,